L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 90 rue du Chantres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 23 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

PRÊTEUR—Mardi soir, rue du Canal, de Carondelet à Bourbon un portefeuille contenant $235. Récompense libérale à quiconque le rapportera à M. Auguste Perret, restaurant, coin Chartres et Jefferson. 23 janv—1f

CHAMBRES et Pension.—On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille particulière, No 9 rue de Pierre, bâtisse Pontalba, vis-à-vis la Place Jackson. On parle dans la maison, le français, anglais et l'allemand. 4 janv—

ON DEMANDE.

UNE bonne gardienne pour petits enfants. S'adresser 123 rue Esplanade. 23 janv—

CENT couverteres bâties pour faire du linge de dessous pour dames. Celles qui donneront satisfaction auront du travail toute l'année.

ROUFF & LEHMANN,
171 South Rampart,
Près du marché Peyster.

17 janv—

ON demande des vues des propriétaires et les noms des propriétaires inscrits dans le compte de Pélican pétroleuse au cirage des fosses d'aisances (Excavating Co.) fait mieux le travail à meilleur marché que aucune autre compagnie qui travaille 53 rue Carondelet. 16 janv—1m

A VENDRE.

A VENDRE—Avec grande facilité de paiement, deux propriétés situées dans rue Toulouse No 122 rapportant 30 piastres par mois, prix 1600 piastres; l'autre rue St-Philippe No 310 rapportant 15 piastres par mois, prix 1200 piastres. S'adresser au Mont. E. Lee Hat Store, coin de Bourbon & Canal. 23 janv—DJ

UNE épicerie mulatrière Marais et St-Antoine. Conditions faciles. 19 janv—7f

MAISON en briques coin nord des rues Royale et Hospital. S'adresser 32 Royale, de la Bourse. 16janv—15f

JOLIE Cottage élevé, 231 Bourgogne, près Esplanade, contenant 7 chambres, vestibule, cuisine, chambre à bain, office, appareils à gaz, cour, jardin 27 pieds de façade sur 4 à 5 ans. Rare occasion pour une famille ayant un revenu modéré d'obtenir une résidence agréable dans un voisinage de première habitation. Les paiements à termes seront faciles si on le désire. G. Ad. Blaffer, 54 rue du Camp. 19 janv—1mon

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Jno. P. Harvey vs F. W. Kendall.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 16,792. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable M. E. Bagot, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère, VENDREDI, 24 janvier 1890, à 11 heures du matin, devant la Cour Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite à saveur :

Un lot de maîtrise de maison d'après l'usage, intérieur enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARENTHELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

14 janv—14 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Jeter tifié que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et à l'effet suivants, à savoir :

Interdiction de Emma Sauter, No 27,585, Division A.

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présent, Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et R. C. Eliott, Esq., avocat nommé par la cour pour représenter le défendeur. Après avoir entendu les plaidoyers des avocats et les dépositions des experts enregistrés dans cette affaire et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons ordonnant décision.

Il est ordonné, adjugé et décrété que Emma Sauter, le défendeur, est et est déclaré interdite, pour cause de faible intellect, et incapable de gérer ses affaires, et interdite.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.

Jugement signé le 1er octobre 1889.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Judge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour, en la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil dix-huit cent quatre-vingt-dix.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.

18 déc—3f en 30 jrs

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Emilly Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 24,625—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession du feu Emilly Glover, décédée à la ville et par le présent donne à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Beelan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 janv—14 19 24

Succession de Isabelle Cherry Rigaud, veuve de Don Eduardo de Pinto.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,004—Division D.—Attendu que John S. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession du feu Isabelle Cherry Rigaud, veuve de Don Eduardo de Pinto, décédée à la ville et par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19janv—19 24 28

Succession de A. E. Bigeon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 22,374—Division D.—Attendu que E. P. Harrison, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. E. Bigeon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 janv—14, 19, 24.

Succession de Pauge Hécaste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,277—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Beelan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19janv—22 26 28

Succession de Susanna Altenhofer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 27,330—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gaillard, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19, 24, 28.

Succession de Madame Trust et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,548.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Beelan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19 24 28

Succession de Brian Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,301—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gaillard, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19, 24, 28

Succession de Madame Wilhelmine Pfister, épouse de Mr Pfister.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,037—Division D—Attendu que Mlle Sophie Pfister, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Madame Wilhelmine Pfister, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19 24 28

Succession de Mme Marguerite Mc Aslee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,795—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jane Bell, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22janv—22 26 28

Succession de Susanna Altenhofer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 27,330—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gaillard, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19, 24, 28.

Succession de Brian Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,301—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gaillard, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Jeter tifié que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et à l'effet suivants, à savoir :

Interdiction de Emma Sauter, No 27,585, Division A.

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présent, Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et R. C. Eliott, Esq., avocat nommé par la cour pour représenter le défendeur. Après avoir entendu les plaidoyers des avocats et les dépositions des experts enregistrés dans cette affaire et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons ordonnant décision.

Il est ordonné, adjugé et décrété que Emma Sauter, le défendeur, est et est déclaré incapable, pour cause de faible intellect, de gérer ses affaires, et interdite.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.

Jugement signé le 1er octobre 1889.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Judge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour, en la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil dix-huit cent quatre-vingt-dix.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.

18 déc—3f en 30 jrs

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

Continuera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRÈS DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Vous connaissez mes méthodes, vous trouverez de mes prix et vous faire exhiber ma Mâchoire pour vos dents supérieures.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

JUSTIFICATIONS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'Office fermant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de nuit pour ceux dans le remorst du leur sort.

Pose de mâchoires artificielles.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel

DE LA

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie public l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,741 69
Primes maritimes	3,849 10
Primes des rivières	1,577 07
	$202,307 66
Ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49
	$246,917 35
Ajouter: intérêt, prime de perte	$36,223 05
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43
	22,023 62
Fonds de surplus de 1888	24,476 05
Total	$293,017 02
Portes payées—	
Sur risques de feu	$93,148 63
Sur risques maritimes	3,096 45
Sur risques de rivières	1,619 99
	$98,867 07
Réassurances	38,145 53
Primes remises et escomptes	49,561 79
Taxes d'Etat de la ville, Board of Underwriters, et commissions	6 239 98
	192,812 32
Profits bruts	$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13
Portes non payées sur risques	11,706 52
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00
Fonds de surplus, 1889	24,476 05
	97,362 76

ACTIF.

Billets reçus primes	$369 29
Primes en voie de collection	41,463 59
Prêts sur nantissement (dépôt de valeurs)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, municipalités et villes et bons à part.	61,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Work-street Brewing Co	5,000 00
Immeubles de bureau et accessoires	66,814 84
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,564 70

Ci-t exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 9 janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, payant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN, J. J. WECKERLING, JOHN THORN, J. HASSINGER, J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS, FRANK VATTIER, GEO. LIEDELICH, HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS, J. M. MERLIN, JOHN G. MOLL, J. J. LANGLES.

12 jan—1m

Vingtième Etat Annuel

DE

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:	
Sur risques de feu	$251,985 98
Sur risques de marine	2,702 10
Sur risques de rivière	3,074 97
	$257,743 05
A ajouter, primes non reçues de 1888	60,716 00
Primes totales	$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes	15,041 32
Revenus	$333,500 37
A déduire, pertes payées:	
Sur risques de feu	$269,072 26
Sur risques de marine	1,010 09
Sur risques de rivière	602 53
Total des pertes payées	$270,685 27
Salaire des agences et dépenses	25,822 60
Commissions	39,121 12
Réassurances	32,399 13
Taxes et Licences	3,947 15
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, loyers, publications, etc.	30,719 47
Déboursés	$412,695 79
A déduire:	
Primes reçues	$60,854 00
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Déduction	$90,854 00
	$320,322 55

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,123 12
Dépôts au trésor de l'Etat du Michigan	15,000 00
Argent entre les mains d'agents et primes différées	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 p% $127	12,700 00
$131,000 Bons Municipalités de la Nouvelle-Orléans à 110	133,100 00
$65,500 Bons à Primes de la Nouvelle-Orléans à 149	95,549 50
$22,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0p% à 95 1/4	23,375 00
Primes en voie de recouvrement	12,196 55
Intérêts accrus	24,284 34
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,062 03
Mobiliers et installations de bureau	4,465 38
	2,500 00
	$405,318 34

PASSIF.

Capital	$200,000 00
Dividende non réclamé	1,350 20
Réserve pour primes non-expirées	60,854 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêts sur capital dû en janvier 1890	9,000 00
	$300,904 20

Le tableau ci-dessus est une copie exacte du livre de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assurément ci signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende de TROIS POUR CENT, (3 Or) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.

12 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,102—Division E. Dalville et Emile J. Dalville et Sam et Daniel Dalville et Emile J. Dalville vs Ordre de Cour—Que le moins des sommes des parcelles de terrain mentionnées vs J. Dalville à Sam et de A. Dalville et Emile J. Dalville, individuellement et Emile J. Dalville, individuellement et comme tuteur des mineurs, est par le présent ordonnée par la Cour en bloc, et que le produit net de la vente et les intérêts qu'une somme suffisante pour payer les créances et taxes prélevées Chas. J. Théard, notaire en cette ville le LUNDI 20me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic de vente qui toutes autres matières qui peuvent être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

7 janv—3f en 10 jrs

Henry Groot vs Dr Tobias Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,169—Division C—Vu ce qui par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gaillard, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19, 24, 28.

Succession de Delia Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,361—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gaillard, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19 24 28

Succession de Madame Trust et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,548.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Beelan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19 24 28

Succession de Emilly Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 24,625—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession du feu Emilly Glover, décédée à la ville et par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19janv—19 24 28

Succession de Madame Trust et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,548.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Beelan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 janv—19 24 28

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'entreprise privée.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renoncée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

GRAND TIRAGE MENSUEL, L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT: $300,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure toutes les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

JNAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOSST.
PIERRE POUTE, E. SALLY.
D. FATIO, A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT, W. G. VINCENT.
JULES TUYES, N. LABOUISSE.
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.

24 fév—28—1m.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 34.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1890.

Etats de punctiation.

Armanton-Cles	Pierre	Girard	
Aberle		Garlin	Claude Fran-
Barbezat, Jean (ses héritiers)		Elissalde	çois
Belt, Louis			Rondet, Lucien
Cautois, L			Rey, Antoine
Cayet, Jacques			Le Mière, Pierre Louis
Chartre, Lucien			et Raymond
Daunat Brochard (époux)			Lopez Henry (époux)
			Marchandis, Eugène
De la Touche, Armand	Victor	(époux)	Nargassans, Jean
			Pargaté, Lasplace Jean
Dupuy, Félix			Reingert, Benjamin
Elissal a			Romaind, Hippolyte
Fascini, Lucien			et Jean Paul
Faraldo			Schwartz, François Jo-
Francis, Romain			seph
Francoichi, Jean-Bap- tiste			Villette, Anatole Flo- rent
Fournelé			

LETTRES.

Cabon, Mathilde — Dambielle, Pascal de Guipperville

N.B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes civils et actes de notariat de la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire certifier, préalablement par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er janvier 1890.

Le Consul.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure toutes les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

JNAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOSST.
PIERRE POUTE, E. SALLY.
D. FATIO, A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT, W. G. VINCENT.
JULES TUYES, N. LABOUISSE.
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.

24 fév—28—1m.

160,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,124 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Les lettres doivent être dictées et la Signature Entière. On n'accepte pas un vote plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe pourvue d'adresse en plus.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders, ou échange de New York, dans les lettres enfermées. Mandats ordinaires par l'Express.

Diriger à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser vos lettres enregistrées chargées de Purgent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS QUE PRÈS DE 3 000 000 DE PERSONNES ONT GAGNÉ DES PRIX CHEZ LA SOCIÉTÉ LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS RÉPUTÉE DE LA LOUISIANE.

Remarquez que ces tirages ont lieu sous le contrôle et la surveillance du Général G. T. Beauregard, Commissaire de l'Etat de la Louisiane, et que nos billets sont signés par le Président et Directeurs de la Compagnie, dont vous pouvez voir les noms ci-dessus. Souvenez-vous que la Compagnie n'est pas liée par les lois ordinaires régissant les Loteries, mais qu'elle a été créée par une Loi spéciale de la Législature de l'Etat de la Louisiane, et que ses tirages ont lieu sous le contrôle et la surveillance du Général Beauregard, Commissaire de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT: $300,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure toutes les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

JNAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOSST.
PIERRE POUTE, E. SALLY.
D. FATIO, A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT, W. G. VINCENT.
JULES TUYES, N. LABOUISSE.
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.

24 fév—28—1m.

160,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,124 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Les lettres doivent être dictées et la Signature Entière. On n'accepte pas un vote plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe pourvue d'adresse en plus.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders, ou échange de New York, dans les lettres enfermées. Mandats ordinaires par l'Express.

Diriger à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser vos lettres enregistrées chargées de Purgent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS QUE PRÈS DE 3 000 000 DE PERSONNES ONT GAGNÉ DES PRIX CHEZ LA SOCIÉTÉ LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS RÉPUTÉE DE LA LOUISIANE.

Remarquez que ces tirages ont lieu sous le contrôle et la surveillance du Général G. T. Beauregard, Commissaire de l'Etat de la Louisiane, et que nos billets sont signés par le Président et Directeurs de la Compagnie, dont vous pouvez voir les noms ci-dessus. Souvenez-vous que la Compagnie n'est pas liée par les lois ordinaires régissant les Loteries, mais qu'elle a été créée par une Loi spéciale de la Législature de l'Etat de la Louisiane, et que ses tirages ont lieu sous le contrôle et la surveillance du Général Beauregard, Commissaire de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

SCIENTIFIC AMERICAN

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

PATENTS

TRADE MARKS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grosvenor—Grosvenor — Grosvenor, Sto. William Hart vs. J. M. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,456—En vertu d'un ordre de vente, daté le 18 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un bon assorti de groceries, vins, liqueurs, installations et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 janv—17 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Meubles, Meubles, Etc., Etc.

A. Bocherean & C. T. Bugnaux vs. Veuve Thos. J. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,902.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 janvier 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite,